

## AUTORISATIONS DIVERSES

### Vente de fleurs

Une demande écrite doit être effectuée dix jours avant le début de la vente.

**Cela concerne uniquement les professionnels**, les dates fêtées étant pour 2011 :

Saint Valentin 14 février

Fêtes des grands mères 6 mars

1er mai

Fête des mères 27-28-29 mai

Toussaint 28 octobre au 1er novembre

Sapins de Noël périodes du marché du 8 au 24 décembre inclus.

Sans la délivrance d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public, la vente est considérée comme illégale.